



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2018

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président ad interim
M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président ad interim
Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire ad interim
M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau
M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Conseillères municipales
MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Laurent FARINELLI, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire
Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative
M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente
Mmes Catherine BORTSCHER et Isabelle WILLIMANN
MM. Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Culture et loisirs du 29 janvier**
 - b) Ad hoc pièce D Cherpines du 6 février**
 - c) Economie et finances du 22 février**
 - d) Aménagement et grands projets du 26 février**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 111-2018 R** : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines
- b) **D 112-2018 P** : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates
- c) **D 113-2018 P** : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7'170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ
- d) **D 115-2018 P** : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes relatifs à la mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates
- e) **D 117-2018 P** : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates
- f) **D 118-2018 P** : Demande de naturalisation (huis clos)

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président ad interim du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il souhaite un joyeux anniversaire à Mme Glenna Baillon et annonce qu'il a le plaisir de présider ce soir, en l'absence de la Présidente, Mme Saas. Il excuse également les absences de Mmes Bortscher et Willimann, ainsi que de MM. Epenoy, Favre, Gardiol et Valentin.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

<p>Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 15 voix pour et 2 abstentions, sans modification.</p>

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président ad interim annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 8 mars 2018 et s'achèvera le 15 avril 2018.

2.2. Demande de naturalisation à l'ordre du jour (huis clos)

Le Président ad interim informe que le traitement de la demande de naturalisation portée au point 5.f) de cet ordre du jour se fera à huis clos. Il demandera alors au public et à la presse de bien vouloir quitter la salle.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Vol d'hélicoptère

M. Durand annonce que depuis plusieurs mois, à une fréquence qu'il ignore, un hélicoptère se pose près de l'Etang du Paradis. Les derniers vols datent de la semaine dernière. La Commune a été alertée par des riverains dérangés, ce qui est compréhensible, par le bruit assourdissant de ces vols. Vérifications faites (certaines sont encore en cours), il semble que tout cela soit conforme aux règles formelles (autorisation du propriétaire du terrain, accord de la police cantonale, autorisation de vols, en faveur de cette compagnie valaisanne d'hélicoptères), sauf à déposer plainte à l'Office fédéral de l'aviation civile. Pour sa part, il lui paraît pour le moins étrange qu'il soit possible d'engendrer de telles nuisances sonores pour de simples déplacements de personnes, à l'heure où l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB) doit être mise en œuvre. Ils poursuivront donc leurs investigations.

3.2. Statistiques du taux de recyclage des déchets

M. Durand informe des statistiques de recyclage des déchets pour l'année 2017, annonçant que Plan-les-Ouates continue son 'parcours vertueux'. En effet, le taux de recyclage continue à progresser, certes modestement, mais à progresser tout de même. Pour 2017, le taux de recyclage se situe à 50.7 % (mais les chiffres de la population ne sont pas encore connus au 31 décembre 2017), contre 50.2 % en 2016 et 49.0 % en 2015. Les habitants ont généré 179 kilos de déchets incinérables, en baisse de près de 10 kg/habitant/an par rapport à 2016 et de 20 kg/habitant/an par rapport à 2015. Plan-les-Ouates se rapproche donc de l'objectif cantonal des 175 kg/habitant/an. Cette tendance est réjouissante et il remercie chaleureusement le Service des espaces verts qui contribue activement à ces bons résultats, tout comme il remercie l'ensemble de la population qui 'joue le jeu' de mieux en mieux en réduisant ses quantités de déchets, tout en améliorant le tri.

3.3. Mobilité

M. Durand annonce que le Conseil d'Etat a déposé le 7 février dernier, à l'attention du Grand Conseil, un projet de modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), permettant aux communes de disposer des compétences en matière de réglementation de trafic sur leur réseau de quartier non structurant. Cette modification, si elle est acceptée, permettra aux communes de se charger notamment de la réglementation du stationnement, de l'interdiction de circuler et de tourner à droite ou à gauche, des signaux d'indication prescriptifs et de la signalisation édictée en cas de chantiers et des marquages. La signalisation lumineuse est toutefois exclue de ce transfert de compétence. Fruit d'un compromis avec l'ACG (Association des Communes Genevoises), ce projet prévoit une phase transitoire de trois ans, renouvelable une fois, pendant laquelle la DGT (Direction Générale des Transports) édictera des 'préavis liants' sur certains champs délégués (changement du schéma de circulation et modification de la réglementation du stationnement, ...).

3.4. Projection du film '*Demain Genève*'

M. Durand souhaite revenir rapidement sur la soirée du 8 février dernier qui vit la première projection publique du film '*Demain Genève*', à l'Espace Vélodrome, dans une salle comble. Ce film, inspiré du film '*Demain*', sorti en France il y a près de deux ans, présente différents projets locaux genevois, qui œuvrent pour une meilleure protection de leur environnement, qu'il soit social ou naturel. Il relève au passage que la bande son qui l'accompagne est également bien locale, puisque, suite à un concours, deux enfants de Plan-les-Ouates y contribuent largement : Raphaël Litzisdorf et Augustin von Arx, sous leur nom d'artiste : Lyosun et le Rois Angus. Plan-les-Ouates, partenaire officiel de ce film, peut en être fier et il ne peut que les encourager à aller le voir lorsqu'il sortira en salle ou lorsqu'il sera disponible sur internet, ce qui ne devrait pas tarder.

3.5. Carte pour l'épouse de M. Michel Favre

Mme Monbaron annonce qu'une carte pour l'épouse de M. Favre, qui a été hospitalisée il y a quelques jours, circule pour signature.

3.6. Patinoire

Mme Monbaron annonce que la fête annuelle du fun hockey, qui s'est déroulée le samedi 24 février 2018, a de nouveau été un succès avec, de plus et pour une fois, une température en rapport avec l'évènement. Comme chaque année, leur patinoire saisonnière a donc fermé le lendemain de cette grande manifestation. Sans avoir encore tiré le bilan pour cette année, ils savent d'ores et déjà que 42 enseignants sont venus à la patinoire, pour un total de 121 créneaux horaires réservés par les écoles de la Commune et 25 créneaux réservés par des établissements hors commune. Ils relèvent que, comme chaque année, la fréquentation augmente sensiblement au cours de la saison. Au niveau de la fréquentation du public, celle-ci dépasse à nouveau les 10'000 usagers, puisqu'une partie d'entre eux vient avec ses propres patins. Ce sont en effet plus de 9'500 locations qui ont été comptabilisées, soit environ 6'500 pour le public, 2'210 pour les écoles, le parascolaire, les crèches et le centre aéré et 835 pour le Chalet à Nico. Le club de hockey a, pour sa part, rempli l'entier des créneaux mis à sa disposition. Dans l'ensemble, la fréquentation reste assez stable par rapport aux deux saisons précédentes. La patinoire a dû être fermée sept journées complètes sur la saison en raison des conditions météorologiques. La nouvelle équipe de la patinoire a rempli avec succès sa mission et son travail a été très apprécié par le Hockey Club Plan-les-Ouates, le public, les écoles, ainsi que par les responsables du Service dont ils dépendaient. Ils les en remercient. Les années précédentes, la fin de la saison se déroulait toujours sous un beau soleil presque printanier. Au vu des températures de cette année, ils vont envisager, pour le futur, un système qui leur permettrait de prolonger l'ouverture du lieu d'une ou deux semaines en fonction de la météo.

3.7. Rugby – rencontre Suisse-Pologne

Mme Monbaron rappelle que se déroulera aux Cherpines, le 17 mars 2018, à 15H00, la rencontre Suisse-Pologne, avec un match féminin à 13H00. Les billets peuvent être achetés sur le site internet du Rugby Club de Plan-les-Ouates.

3.8. Sécurité

Mme Monbaron informe des chiffres de la sécurité pour le mois de janvier 2018 :

Incivilités : 13 incivilités ont été comptabilisées, contre 8 pour le mois de janvier 2017. Soit :

- 1 tentative de cambriolage à la buvette des Cherpines,
- 4 cas de déchets,

- 4 déprédations (1 au skate parc des Cherpines, 1 au stade des Cherpines, 1 sur la promenade du Mail 2000 et 1 à l'école du Pré-du-Camp)
- 4 Tag (les 4 cas ont été recensés sur la route de Base et effectués par le même auteur).

Cambriolages : 11 cambriolages ont été recensés, contre 14 pour janvier 2017.

Divers :

Concernant la sécurité, **Mme Monbaron** rappelle encore qu'une campagne PREDIRE avait été mise en place devant les écoles à la rentrée scolaire. Une séance '*bilan de l'année 2017*', réunissant des chefs de corps des polices municipales et des magistrats des communes, a eu lieu le 7 février 2018, à la Mairie de Plan-les-Ouates. D'autre part, elle annonce que le bilan 2017 de la criminalité et des activités de la police municipale a été présenté en commission Sécurité.

3.9. Plan Directeur Communal

Mme Monbaron informe que le cahier des charges du Plan Directeur Communal est passé entre les mains de la commission d'urbanisme du Canton qui a auditionné la Commune. Ils attendent son préavis officiel, ainsi que les préavis des services du Canton avant de poursuivre les études et de rencontrer à nouveau les habitants dans le cadre d'un atelier qui se déroulera probablement dans le courant du mois de mai 2018. La date de cet atelier n'a pas encore été fixée.

3.10. PLQ Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron annonce que la procédure d'opposition est désormais terminée et selon les informations dont ils disposent, quatre oppositions ont été formulées par des privés. Le Canton estime possible d'adopter ce Plan Localisé de Quartier au mois d'avril ou mai 2018. Suite à cette adoption, les premières autorisations de construire pourront être déposées, mais des études complémentaires devront être réalisées avant toute mise en chantier : études géotechniques, études de pollution, mutations parcellaires

3.11. PLQ N° 2 aux Cherpines

Mme Monbaron informe que l'enquête technique concernant le PLQ N° 2 aux Cherpines va démarrer fin mars 2018 au sein des Services du Canton. Les communes sont associées et pourront transmettre un avis technique. L'adoption de ce second PLQ est prévue pour fin 2019.

3.12. Les Sciers

Mme Monbaron annonce que le premier chantier d'immeuble aux Sciers est ouvert. Il concerne les quatre immeubles de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève), à l'ouest du quartier. Devraient suivre en juin 2018, les immeubles de la partie centrale, puis les immeubles de la Commune en septembre 2018. La livraison des premiers logements est attendue pour mi-2020.

3.13. Décès de Mme Monti

Mme Monbaron annonce le décès, ce jour, de Mme Rosa Monti, résidente de l'EMS Happy Days. Ce sont habituellement des nouvelles qui ne sont pas transmises en Conseil municipal. Cependant, Mme Monti avait été fêtée l'année dernière, puisqu'elle était la doyenne de leur Commune, mais également la doyenne du Canton de Genève. Elle avait bénéficié d'un article dans leur journal 'Ouverture' pour son 108^{ème} anniversaire.

3.14. Spectacles passés

M. Magnin annonce que deux spectacles ont eu lieu dernièrement à l'Espace Vélodrome :

- Le spectacle de danse '*Hérétiques*', dans le cadre du Festival Antigél.
- Le spectacle théâtral '*C'est un peu compliqué d'être à l'origine du monde*'.

Ces deux spectacles se sont bien déroulés et la fréquentation a été bonne.

3.15. Exposition '*Tubulle*' – La julienne

M. Magnin annonce que l'installation '*Tubulle*', à La julienne, s'est terminée le 16 février 2018. Elle a duré un mois et a totalisé 1'700 visiteurs, parfois un peu bruyants. Cette exposition, qui a lieu tous les deux ans dans la salle Després de La julienne, a donc rencontré un grand succès.

3.16. '*Comptines et jeux de doigts*'

M. Magnin informe que les représentations assez régulières de '*Comptines et jeux de doigts*', qui s'adressent également aux plus petits, comptent une bonne fréquentation. Environ 70 personnes viennent y assister et cela fonctionne très bien.

3.17. ExPLO sur les personnalités de Plan-les-Ouates

M. Magnin leur fait remarquer qu'ils ont pu voir dans les couloirs de la Mairie, une exposition sur huit personnalités de Plan-les-Ouates. A savoir qu'ils ont voulu sortir du côté culturel et avoir une représentation plus large et retrouver aussi un certain nombre de femmes qui puissent représenter, au travers de leurs activités, la commune de Plan-les-Ouates. Le vernissage s'est très bien déroulé début février 2018. Cette exposition durera jusqu'au 31 mars 2018.

3.18. Spectacles à venir

M. Magnin informe des spectacles à venir :

- '*Goupil*', pour les petits, les 10 et 11 mars 2018
- '*Bled Runner*', spectacle d'humour le 21 mars 2018

3.19. Week-end musical traditionnel

M. Magnin annonce que le week-end musical traditionnel aura lieu les 24 et 25 mars 2018, avec un concert gratuit le dimanche, à 16H30.

3.20. Exposition '*Faut pas confondre*' – 1^{er} mars 2018

M. Magnin informe que l'exposition '*Faut pas confondre*', en lien avec l'exposition nationale '*Découvrir le Monde*' qui aura lieu sur Carouge, commencera le 12 mars 2018, à La julienne.

3.21. Séance des partenaires – 26 mars 2018

M. Magnin annonce que la séance des partenaires de La julienne aura lieu le 26 mars 2018, à 18H30.

3.22. Kemedey Club

M. Magnin informe que le spectacle de stand-up du Kemedey Club aura lieu, à La julienne, le 6 mars prochain.

3.23. Festival des droits humains

M. Magnin annonce la diffusion d'un film en collaboration avec le FIFDH (Festival International du Film des Droits Humains), le lundi 12 mars, à 20H00, à La Julienne.

3.24. Visites de la Conseillère d'Etat

M. Magnin informe qu'ils ont eu, deux fois, la chance de recevoir la visite de la Conseillère d'Etat, Mme Emery-Torracinta, qui est venue visiter les classes et les enseignants dans les deux écoles. Ces visites, dont ils ont juste été informés, étaient en lien avec le DIP (Département de l'Instruction Publique).

3.25. Exposition itinérante 'Découvrir le Monde' à Carouge

M. Magnin annonce que l'exposition itinérante 'Découvrir le Monde' débute le 24 mars 2018, à Carouge. Les conseillers municipaux en trouveront la publicité sur leur place. Il y aura, entre autres, l'exposition d'un illustrateur, l'association du Four à pain, qui a été sollicitée, une conférence sur le pouvoir des mots dans la communication avec les enfants et des balades-découvertes aux bords de l'Etang du Paradis.

3.26. Fréquentation aux restaurants scolaires

M. Magnin informe d'une augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires. Cette progression pose maintenant un certain nombre de problèmes dans les restaurants scolaires de la salle communale puisqu'ils arrivent à la limite de capacité des salles, à savoir cinquante personnes. Ils devront donc très bientôt trouver des solutions pour accueillir les enfants si la progression de fréquentation continue.

3.27. Visite de la commune de Troinex

M. Magnin annonce que la commune de Troinex, s'intéressant à l'accueil multi-âge, est venue visiter la crèche Vélorange de Plan-les-Ouates.

3.28. Service de l'Action sociale

M. Magnin informe que le 21 février 2018 a eu lieu le spectacle du collectif Puck 'Au-delà des murs' en collaboration avec TemPL'Oz Arts, avec une thématique sur les enfants soldats et le travail dans les mines de coltan qui sert à la fabrication, entre autres, des téléphones portables. Un peu plus de 40 jeunes étaient présents à la représentation qui leur était destinée, à savoir la générale du spectacle. Les trois représentations qui ont suivi ont rencontré un beau succès, malgré une thématique difficile pour attirer les jeunes.

3.29. Inauguration de Champ Ravy

M. Magnin informe que l'inauguration de Champ Ravy aura lieu le 14 avril 2018, l'après-midi, avec une partie officielle aux alentours de 18H00. Le chantier est dans les temps. La démarche participative est toujours active et cela fonctionne très bien. Ils vont, en outre, bientôt signer la convention avec Caritas pour l'utilisation du café-restaurant du lieu.

3.30. Nouveaux collaborateurs

M. Magnin annonce l'entrée en fonction de nouveaux collaborateurs au sein du SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse), sur la base de contrats définitifs. Il y a eu passablement de contrats temporaires et aujourd'hui, ils ont pu compléter l'équipe avec des contrats définitifs.

3.31. Exposition à la Villa – le 21 janvier 2018

M. Magnin informe qu'une exposition a eu lieu à la Villa le 21 janvier 2018, dans le cadre de laquelle les groupes de jeunes ont chacun collaboré à une œuvre artistique, Une petite inauguration a été célébrée avec tous les participants et les créateurs de ces œuvres au sein du bâtiment.

3.32. Etat civil – Noces d'or

M. Magnin annonce que la cérémonie des Noces d'or aura lieu le 18 avril 2018.

3.33. Visite de l'entreprise Greco

M. Magnin informe que la visite de l'entreprise Greco, prévue le 7 mars 2018, a malheureusement dû être repoussée car les locaux Lamborghini, qui se trouvent juste en-dessous de cette société, seront utilisés juste avant le Salon de l'automobile. Comme ces locaux sont en commun, la visite n'a pas été possible.

3.34. Task force

M. Magnin annonce que la Task force qui s'occupe principalement de la mobilité dans la zone industrielle a revu un peu les chiffres en fonction des avancées des travaux dans la zone industrielle et des travaux liés à l'arrivée du tram et voit le pic de problématiques arriver au milieu 2019 pour l'accès à cette zone. La situation est déjà difficile, mais le pic s'annonce à venir.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Culture et loisirs du 29 janvier (annexe a)

En l'absence de M. Gardiol, **Mme Rüegger** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Ad hoc pièce D Cherpines du 6 février (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Economie et finances du 22 février (annexe c)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Aménagement et grands projets du 26 février (annexe d)

La séance ayant eu lieu la veille, **M. Tinguely** n'a pas eu le temps d'en rédiger le rapport. C'est donc oralement qu'il leur livre un rapide rapport. Ce rapport ne suscite aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 111-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Le Président ad interim rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 111-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 janvier 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Culture et loisirs qui a émis, dans sa séance du 29 janvier 2018, un préavis favorable à l'unanimité, puis en commission ad hoc Pièce D qui, dans sa séance du 6 février 2018, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, à l'unanimité, dans sa séance du 22 février 2018.

M. Rieben s'étonne d'un tel montant pour déterminer s'ils vont installer un jeu de boules, un petit théâtre ou un petit cirque sur cette pièce D. Par ailleurs, il leur est dit que la commune de Confignon pourrait éventuellement prendre une participation. Or, ils ne savent pas quel est le montant de cette participation. Compte tenu de cette exagération et de ces inconnues, il invite donc le Conseil municipal à refuser cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 111-2018 R, par 15 voix pour et 2 abstentions.

b) **D 112-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 112-2018 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand rappelle qu'ils ont voté, en mai de l'année dernière, un crédit d'étude afin d'étudier la faisabilité d'un réseau de chauffage à distance sur les différents bâtiments de Champ-Joly. Ces études ont abouti à ce crédit de construction qu'il les invite à renvoyer en commission, afin qu'il soit présenté plus en détails.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 6 février 2018 préconise également un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président ad interim** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 112-2018 R en commission Infrastructures, puis en commission Economie, par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 113-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ**

Le Président ad interim demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 113-2018 P (annexe 3). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 17 voix pour.

Mme Monbaron explique que cette délibération fait référence aux différentes délibérations qui avaient déjà été votées entre 2012 et 2015 pour les acquisitions de différentes parcelles aux Cherpines. Quatre parcelles sont concernées et dans les actes notariés, comme cela leur avait été expliqué à l'époque au moment du vote de ces délibérations, celles-ci étaient basées sur un montant de CHF 450.-/m² pour un indice de densité de 1. Or, suite aux discussions sur le quartier des Cherpines, ils savent tous que cette densité a été modifiée ; elle a été portée à 1.1 pour le PLQ (Plan Localisé de Quartier) du Rolliet et à 1.26 pour le PLQ Cherpines, c'est-à-dire le PLQ 2, le PLQ d'ensemble qui porte également sur le territoire de Confignon. Cela représente donc une différence de CHF 45.-/m² pour le PLQ du Rolliet de CHF 117.-/m² pour le PLQ 2, pour un montant total de CHF 2'550'000.- pour les quatre parcelles. Les différents actes notariés étaient fixés au moment durant lequel ces augmentations devraient être versées. Ce ne sont pas les mêmes délais qui ont été fixés pour les différentes parcelles. Pour certaines parcelles, le délai était de 90 jours après l'adoption par le Conseil d'Etat du PLQ qui valide le nouvel indice d'utilisation du sol, tandis que pour d'autres parcelles, le délai était de 30 jours. Pour l'une des quatre parcelles, aucune date précise n'était mentionnée. Afin de ne pas devoir voter des délibérations tous les mois pour ceci, ils proposent de ne voter qu'une seule délibération qui porte sur les quatre parcelles qui ont été acquises ces dernières années, sachant que ces montants seront effectivement versés dans les délais prévus par les actes notariés. Les premiers montants pourront être versés dès l'adoption du PLQ du Rolliet par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'ici cet été. Pour ce qui concerne le PLQ 2, ce sera probablement en 2019. L'exposé des motifs leur explique le détail de tous ces montants.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 6 février 2018 préconise un renvoi en commission Aménagement et Grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances. Sauf erreur, le rapporteur leur a dit qu'un préavis avait été donné la veille de cette séance par la commission Aménagement. Cette dernière s'est donc saisie du dossier sans entrée en matière.

M. Meylan, qui n'était pas à la commission Aménagement de la veille, n'a rien à dire sur le fond car, techniquement, c'est parfait. Il souhaite cependant faire une suggestion ; adresser une facture de CHF 2'550'000.- au Conseil d'Etat, parce qu'en fait, ce coût n'est dû qu'à l'augmentation de la densité. Il n'est pas du tout de la volonté propre de la commune de Plan-les-Ouates. Il avoue donc que si, techniquement, il comprend, il a de la peine à admettre que la commune de Plan-les-Ouates soit seule à assumer cette somme-là.

M. Righetti abonde dans le sens de son préopinant. Il dirait même plus ; il est un peu surpris d'entendre ce qu'il a entendu ce soir de la part de M. Tinguely au niveau de la commission qui s'est saisie du sujet avant l'entrée en matière. Certes, la commune de Plan-les-Ouates, a accepté cette augmentation de 10 %, mais elle est aussi tributaire d'une prise de position de la commune de Confignon qui ne les concerne pas. Il irait donc totalement dans le sens de M. Meylan. Même si cela est un coup dans l'eau, ce n'est pas grave. Il s'agit juste d'affirmer un peu plus fortement leur position..

Pour répondre à M. Meylan, **Mme Monbaron** souhaite attirer leur attention sur le fait que les délibérations qu'ils ont votées en 2012 et les années suivantes précisaient, dans leurs exposés des motifs, que si l'indice d'utilisation du sol venait à être augmenté, la Commune aurait une somme à verser aux propriétaires de ces terrains et que si le prix était augmenté, le nombre de m² à bâtir par la Commune serait également augmenté. C'est-à-dire qu'il y aurait plus de surface de logements qui pourraient être construits.

M. Rieben fait remarquer que ce n'est pas le cas sur la pièce D.

Mme Monbaron ne comprend pas pourquoi il s'achoppe sur cette pièce D, car il n'y a pas de rapport avec la pièce D, vu que les parcelles en elles-mêmes dégagent des droits à bâtir qui seront construits de toute façon ailleurs. Il est très rare que lorsqu'ils achètent un terrain, les droits à bâtir issus de ce terrain soient construits à cet endroit. Ils ont pu voir avec les différents terrains qu'ils ont achetés aux Sciens, que les immeubles ne sont pas forcément positionnés à l'endroit où se trouvait le terrain initialement. Et d'ailleurs, ils vont le voir dans la délibération suivante, puisqu'ils vont justement devoir voter pour cosigner des actes notariés rectifiant l'emplacement des parcelles par rapport à l'endroit où les immeubles seront construits. Quant au fait que la commission ait reçu ce projet la veille, ce dernier était effectivement à l'ordre du jour de la commission sous les communications du Conseil administratif, au motif que, comme ils le savent, la commission d'aménagement du territoire est une commission qui a un ordre du jour souvent extrêmement chargé. Or, il s'est trouvé que pour cette séance du mois de février 2018, ils n'avaient quasiment rien à l'ordre du jour et que cette séance aurait pu être annulée (la séance qui se déroulera au mois de mars 2018 verra un ordre du jour fort chargé et dont les objets ne peuvent pas être remis à un autre moment). Raison pour laquelle elle a présenté ces dossiers lors de la commission qui a eu lieu la veille, en expliquant bien que, de toute façon, ils seront renvoyés en commission et vont vraisemblablement passer également en commission des finances. Si les conseillers municipaux souhaitent que la commission reformule un préavis le mois prochain, elle pourra tout à fait le faire.

Sur le principe, **M. Rieben** constate qu'ils n'ont pas grand-chose à dire car ils n'ont pas vraiment le choix, puisque ce dispositif d'augmentation fait hélas partie des contrats de vente qui ont été signés. Mais il doit tout de même dire qu'il partage tout à fait l'opinion de MM. Meylan et Righetti ; finalement, ils se font avoir à chaque fois. A savoir qu'ils se font avoir une première fois par l'Etat qui leur impose une densité qu'ils ne souhaitaient pas et par voie de conséquence, ils se font avoir une deuxième fois sur le prix.

M. Tinguely souhaite apporter quelques précisions ; la commission de la veille a décidé de préavis en sachant très bien qu'elle prenait de l'avance là-dessus. L'information était très claire de la part des services de la Commune. A son avis, c'est quelque chose pour laquelle ils n'ont pas vraiment le choix. Il tient tout de même à préciser quelque chose d'important : ils savaient dès le début que l'indice d'utilisation du sol serait à minima de 1.1, car ils savaient de toute façon qu'il allait y avoir la plus-value pour des constructions de qualité ou Minergie. La seule différence qu'il y a, ce sont les Cherpines qui ont été densifiés de 16 % supplémentaires et qui sont donc passés de 1 à 1.26. Il s'agit, finalement, du seul élément nouveau. Ils savaient dès le début qu'ils allaient devoir changer ces tarifs, c'est quelque chose qui se fait et qui est usuel. La situation a été très bien présentée en commission Aménagements. Pour sa part, il propose de renvoyer cette délibération uniquement en commission des finances, afin que celle-ci puisse se positionner. Quant à la proposition de M. Meylan, il ne trouve pas cela forcément très intelligent. A la limite, ils pourraient imaginer de ne parler uniquement de la plus-value sur les Cherpines, qui est de 16 %, mais vouloir tout mettre dans le même panier ; les 1.1 du Rolliet et les 10 % des Cherpines pour la construction Minergie, n'est pas une bonne chose, car ils le savaient depuis le début. Il est donc facile d'adresser, tout d'un coup, une facture pour tout cela.

M. Durand fait remarquer à M. Rieben qu'ils achètent des droits à bâtir et que ceux-ci génèrent des plus-values et des marges. Donc, plus il y en a, plus cela va rapporter de l'argent en termes de revenus. Les coûts supplémentaires qu'ils vont devoir payer rapporteront donc des produits supplémentaires.

M. Meylan tique sur la remarque de M. Tinguely en admettant ironiquement qu'il n'est pas très intelligent et qu'il voit les choses en rase-mottes. Effectivement et Mme Monbaron l'a bien signalé, il est vrai qu'ils ont accepté des délibérations qui portaient de cette idée-là. Il n'empêche que sur le fond, il exprime personnellement une forme de malaise par rapport au fait qu'ils sont presque mis, non pas par rapport à la délibération, mais par rapport à la situation, face à un fait accompli. Même s'ils le savaient. Et il serait plus à l'aise si, finalement, la Commune avait une certaine maîtrise sur ces aspects-là. Or, manifestement, cela n'a quand même pas été le cas en grande partie et cela leur coûte quand même de l'argent.

M. Gaud demande s'ils sont sûrs, à présent, que la densité est fixe et définitive. Il a entendu parler de versements jusqu'en 2019 et il serait bête qu'ils doivent revoter une troisième délibération parce qu'ils ont repris quelques pourcents dans la tête. Evidemment, cela semble impensable, mais ces dernières années, de nombreuses choses étaient impensables et à chaque fois, ils se font imposer de nouvelles contraintes. Sont-ils sûrs de ces prix ou cela peut-il encore bouger ?

Mme Monbaron lui répond qu'en ce qui concerne le Rolliet, ils sont sûrs de ces prix, puisque la procédure d'opposition est terminée. Pour le PLQ 2, qui est le PLQ d'ensemble, il passera en préavis technique et en enquête auprès de la population en 2019. Cependant, elle doute que ce soit la population qui veuille augmenter la densité. Une fois que ce PLQ aura été proposé à la population, il suivra le même parcours que le PLQ du Rolliet et normalement, il n'y a pas de raison que des modifications se fassent encore. Dans le cadre des discussions qu'ils ont eu avec l'Etat et qui ont été actées en comité de pilotage, il s'agit de la densité qui a été reconnue, tant par l'Etat que par les communes.

M. Righetti demande à Mme Monbaron de préciser ce sur quoi la population va voter.

Mme Monbaron répond que le PLQ 2 sera soumis à enquête publique et à la procédure d'opposition, tout comme l'a été le PLQ du Rolliet.

S'il n'y a pas d'opposition au fait de ne pas renvoyer cette délibération en commission Aménagement, **le Président ad interim** suggère de soumettre au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet uniquement en commission Economie et finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 112-2018 R en commission Economie et finances, par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 115-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes relatifs à la mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 115-2018 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que cette délibération fait également suite à celles qu'ils ont votées pour l'acquisition par la Commune de différentes parcelles aux Sciers, mais qu'elle touche également toutes les parcelles du périmètre, puisqu'elle permet de faire en sorte que les propriétaires de droits à bâtir qui réalisent leurs immeubles se trouvent sur une parcelle qui leur appartient. Actuellement, les parcelles que la Commune a acquises sont disséminées sur le périmètre. Ils savent parfaitement à quels endroits devront se construire leurs immeubles, mais

le sol qui se trouve sous ces immeubles n'appartient pour l'instant pas formellement à la Commune et il en est de même pour les autres promoteurs du périmètre. Sur la base du plan qui se trouve à la page 5 de l'exposé des motifs et qui est projeté à l'écran, elle explique comment sont répartis les droits à bâtir des différents promoteurs sur le périmètre. Pour terminer, elle explique aussi que l'entier de la délibération englobe également la suite des opérations qui vont être réalisées pour la parcelle de M. Julliard et la parcelle qui leur sera cédée gratuitement par l'Etat pour la coulée verte et que toutes ces opérations ne feront pas l'objet d'une délibération autre que celle-ci. Il n'y a pas de montant particulier à voter puisque l'entier des frais notariés qui vont découler de ceci étaient déjà inclus dans les différentes délibérations d'acquisition des parcelles par la Commune. Ensuite, chaque promoteur payera sa part de frais d'actes notariés en fonction de ses droits à bâtir. Elle précise qu'ils ont également parlé de cette délibération la veille en commission, pour les mêmes raisons que celles de la précédente délibération.

Le Président ad intérim annonce que le Bureau du 6 février 2018 préconisait un renvoi en commission Aménagement et Grands projets, ignorant que cette délibération y avait été présentée lors de la séance de la veille. .

M. Gillet, qui était présent lors de cette commission, explique qu'ils ont pu poser toutes les questions qu'ils avaient à poser. Il s'agit d'une thématique assez technique. Ils ont pu voir que leurs services ont les choses bien en mains et que qu'il a été répondu à toutes leurs questions. Il ne voit pas l'intérêt de renvoyer cet objet en commission Aménagements qui redonnera un préavis favorable. Ils peuvent donc aussi bien le voter sur le siège ce soir, ce qu'il propose de faire.

M. Tinguely précise qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Commune. Il s'agit uniquement d'autoriser le Conseil administratif à signer des actes de mutations parcellaires. Tous les frais relatifs à cela sont déjà couverts par les délibérations précédentes qui ont été votées par le Conseil municipal.

M. Rieben précise à M. Tinguely que ce n'est pas parce que ces frais ont déjà été pris en compte dans des délibérations précédentes que cela est sans frais pour la Commune. Cette dernière payera sa quote-part de propriétaire sur le site.

En l'absence d'autres interventions, **le Président ad interim** soumet cet objet au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 115-2018 P, sur le siège, à l'unanimité, soit par 18 voix pour, le Président ad intérim votant, lui aussi, sur cette délibération.

e) **D 117-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 117-2017 P (annexe 5). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 17 voix pour.

M. Durand explique que le Café de La Place souhaite fêter son 10^{ème} anniversaire l'automne prochain et qu'à cette occasion, les gérants, M. et Mme De Rosa, souhaitent y conduire

quelques travaux d'aménagement, d'embellissement et de rafraîchissement qui font l'objet de cette délibération, ainsi que de travaux d'entretien de la façade, travaux qui sont exclusivement à assumer par le propriétaire. Le projet tel qu'il est présenté ici risque de diminuer pour la partie restaurant, car M. et Mme De Rosa n'ont pas des finances illimitées et doivent participer à ces frais. Il ne connaît pas encore exactement le projet final et doit, à ce sujet, rencontrer les gérants la semaine prochaine. Ils ont cependant été obligés de travailler à flux tendu, afin que les travaux puissent se réaliser durant l'été, puisque le restaurant devra alors être fermé pour une période plus longue que d'habitude. Il fallait, de ce fait, les planifier assez rapidement. Ce projet-là est donc un projet complètement maximum qui ne va certainement pas être réalisé et il propose d'ores et déjà que M. et Mme De Rosa soient auditionnés au sein d'une des prochaines commissions dans lesquelles ils vont renvoyer cet objet, afin que les gérants puissent leur expliquer où ils en sont par rapport à leur projet.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 6 février 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et en commission Economie.

M. Dupraz informe avoir discuté avec M. De Rosa, lequel souhaiterait, s'il devait être auditionné en commission, que celle-ci ait lieu à 18H00 ou 18H30, au vu de son métier.

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 117-2017 P, en commission Infrastructures et en commission Economie, par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 118-2018 P : Demande de naturalisation (huis clos)**

Ce point devant être traité à huis clos, **le Président ad interim** demande au public et à la presse de quitter la salle.

Il est 20H50 lorsque le public quitte la salle du Conseil.

Retour du public et reprise de la séance à 21H10.

6. **QUESTIONS**

6.1. **Statistiques concernant les déchets**

M. Meylan revient sur les statistiques concernant les déchets, présentées par M. Durand lors du précédent Conseil municipal et demande s'ils vont refaire une campagne de publicité pour cela. S'il pose cette question, c'est que leurs campagnes sur les déchets sont, en général, très bien, mais comportent, à son avis, trop d'éléments. Sachant que ces statistiques mettent en exergue un taux de 31 % de plastique, il demande s'il ne serait pas plus judicieux de mettre l'accent, pendant une année, sur un seul élément et de voir ce qu'il se passe.

M. Durand lui répond qu'ils vont en parler en commission Infrastructures. Il prend la suggestion de M. Meylan au vol et en discutera avec les Services. Il explique que s'il y a beaucoup de plastique dans ces déchets incinérés, c'est que les filières plastique sont, pour l'instant, assez compliquées en Suisse, en termes de tri. En effet, ils ne récupèrent pratiquement que le PET et quelques petites bouteilles de lait, à la Coop et à la Migros.

Autrement, il existe une telle variété de plastique, que le système 'de milice' qui existe en Suisse ne permet pas, pour l'instant, à sa connaissance, d'améliorer ce tri. Mais il retient la proposition de M. Meylan.

6.2. Relations avec la commune de Confignon

M. Gaud revient sur son intervention en début de séance, à savoir leurs relations avec la commune de Confignon. Il lui semble assez peu responsable d'engager CHF 300'000.- par-ci, CHF 150'000.- par-là, CHF 200'000.-par ci.... Evidemment, il semble que les conseillers administratifs soient très proches de Confignon. Mais il leur rappelle tout de même une petite anicroche avec Lancy, dans le cadre de l'école du Sapay, où la situation était pourtant plus simple, puisque dès l'entrée de jeu il avait été convenu que chaque commune assumerait les frais à hauteur de 50 % dans tous les cas de figure. Lui qui est dans les petites affaires essaye, pour sa part, de négocier avant que les transactions ne se fassent. Et les directions qu'ils prennent avec Confignon l'interrogent beaucoup. Ce sont évidemment de très bonnes idées, de très bonnes résolutions, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a 1/3 sur Plan-les-Ouates et 2/3 sur Confignon et qu'aujourd'hui, ils n'ont aucune idée de qui va payer quoi. Certes, la commune de Plan-les-Ouates a des moyens considérables, mais ses moyens sont dus à ses contribuables et pour sa part, il se demande jusqu'où ils vont continuer à travailler tous seuls dans leur coin pour savoir s'ils vont faire un petit stade ou un immense stade, etc. Il estime qu'il serait bon qu'ils puissent, de temps en temps, entendre la position de Confignon. Evidemment, s'il se met à leur place, il se dit qu'avec des voisins comme la commune de Plan-les-Ouates, c'est formidable ; ils paient tout. Il sait qu'il y a des rencontres plus ou moins formelles concernant leurs voisins et qu'en l'occurrence, l'Etat en joue à son aise. Mais il est halluciné qu'ils n'aient pas plus de contacts que cela avec leurs voisins de Confignon.

M. Magnin le rassure dans le sens où, en ce qui concerne les Cherpines, les contacts avec Confignon se poursuivent. Ils ont discuté avec eux de cette délibération et Confignon leur a écrit pour leur dire qu'ils allaient suivre le même processus et qu'ils entraient en matière. Il n'y a donc actuellement pas de souci avec Confignon par rapport à cela. Ils sont assurés du besoin et de l'envie de Confignon d'être collaborant à 50 % sur les Cherpines et la Pièce D, en tout cas en ce qui concerne le volet culturel. Confignon leur a dit qu'ils anticipaient un peu la chose et qu'eux-mêmes allaient le faire très bientôt.

M. Rieben se souvient qu'il y a plusieurs années, lorsqu'il avait posé la question à l'ancien magistrat, M. Laurent Seydoux, au sujet du Sapay, ce dernier leur avait fait exactement la même réponse que celle que vient de faire M. Magnin.

7. DIVERS

7.1. Procès-verbal de la réunion intercommunale

M. Meylan leur rappelle qu'ils ont reçu, sur leur boîte mail, le procès-verbal de la réunion intercommunale des conseillers municipaux, qui a eu lieu la semaine précédente. Il les invite à le lire, car cela est toujours très intéressant. Il leur fait remarquer que la dernière ligne de ce procès-verbal annonce la date de la prochaine réunion et que si certains y assistent régulièrement, ils sont tous les bienvenus à ces réunions. .

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** clôt la partie officielle de cette séance à 21H25 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

Le Président ad interim

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Culture et loisirs du 29 janvier**
- b) Ad hoc pièce D Cherpines du 6 février**
- c) Economie et finances du 22 février**
- d) Aménagement et grands projets du 26 février**

Annexe 1)

D 111-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Annexe 2)

D 112-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 113-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ

Annexe 4)

D 115-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes relatifs à la mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 117-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 27 février 2018

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : 29 janvier 2018 – 20h00

Délibération D 111-2018 : Crédit d'engagement de 150 000 F pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Après les diverses informations actualisées par le Conseiller administratif au sujet des divers éléments prévus sur cet emplacement et la confirmation d'une participation financière à préciser encore de la commune de Confignon pour cette étude, la commission préavis positivement ce crédit d'engagement à l'unanimité.

Présentation de la programmation et de la communication du Festival de la Cour des Contes 2018 qui aura lieu du 27 avril au 10 mai. 56 représentations publiques, une trentaine dans les écoles. Engagement de nombreux bénévoles et augmentation des hébergements offerts par des habitant-e-s de la commune. Spectacles pour tous les âges, en diverses langues et en différents lieux.

Communications du Conseiller administratif

Les spectacles Zatar et jeune public l'Eau de même que le petit black movie de films indépendants ont connu un remarquable succès.

Tubul, espace interactif à La julienne pour les enfants de moins de 4 ans permet de soutenir l'imaginaire des enfants.

1^{er} et 2 février : spectacle de danse dans le cadre du festival Antigél au Vélodrome.

Vernissage le 2 février d'Explo sur quelques personnalités de la commune.

Orientations été l'étude pour la fête de la musique : seulement le vendredi soir avec une logistique plus réduite en privilégiant des artistes locaux.

Plan-Les-Ouates accueillera un spectacle tout-public du festival « Couleur d'enfance » de St-Julien les 10 et 11 mars.

Un dépassement est annoncé sur la ligne « subventions communales », compensé par une réduction sur la ligne des subventions « extra communales ». Un autre dépassement est lié à l'augmentation des droits de la Société Suisse des Auteurs.

Etat de la situation sur le Fonds de décoration

Livre photo sur le social et le culturel à Plan-les-Ouates et Abris-Bus de la route d'Annecy sont en cours de réalisation.

Le rapporteur : Maurice Gardiol

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 février 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AD HOC PIECE D CHERPINES**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du mardi 6 février 2018 à 20h00

Audition des bureaux LMLV et Quartal : présentation du chiffrage du programme sportif de la pièce D aux Cherpines

Une présentation détaillée a été effectuée en commission. Le chiffrage total du centre sportif « idéal » tel qu'imaginé par Plan-les-Ouates est de 230 mio et les charges d'exploitation sont d'environ 11 mio par année.

Des marges de manœuvre existent toutefois, par exemple sur la taille des infrastructures envisagées, sur la qualité de construction, voire sur des bâtiments couverts mais non chauffés et donc beaucoup plus légers à construire.

La prochaine étape consiste à évaluer la capacité d'investissement de la commune pour un tel centre sportif et l'opportunité de nouer des partenariats public-privé.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le dimanche 25 février 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 février 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 22 février 2018

1. Fondations immobilières - Audition de trois communes: Lancy (M. Stéphane Lorenzini, Conseiller administratif) - Onex (Mme Carole-Anne Kast, Maire) – Carouge (Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative)

Les trois invités présentent les Fondations de leur commune respective, montrant les différences entre les trois communes en y énonçant les avantages de la création d'une Fondation. C'est avec grand intérêt que les membres de la commission interrogent les invités sur des questions portant entre autres sur l'attribution des logements ou les relations commune-fondation.

2. Délibération D 111-2018: Crédit d'engagement de 150 000 F pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Après présentation du projet par le Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

3. Communications du Conseil administratif

La recette d'investissement du FIDU sera affectée au crédit de construction de l'école du Sapay.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
22 février 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 février 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 26 février 2018 à 20h00

1) Acquisitions parcellaires aux Cherpines – complément de paiement (D 113-2018)

Prix de base pour un IUS de 1.0 : 450.- / m². Complément de paiement en raison de l'augmentation de l'IUS prévu contractuellement. Passage de 1.0 à 1.1 au Rolliet (+10% construction efficiente) et de 1.0 à 1.26 aux Cherpines (+10% construction efficiente + 16% de densification).

Accepté à l'unanimité.

2) Autorisation donnée au CA de signer les actes relatifs à la mutation parcellaire du PLQ les Sciers (D 115-2018)

Réaménagement des parcelles en raison du chantier de construction et après le chantier.

Accepté à l'unanimité.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mardi 27 février 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 111-2018**
Séance du 27 février 2018

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 150 000 F pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Vu le PLQ N° 30043, comprenant une partie de la pièce D, actuellement en procédure d'opposition jusqu'au 29 janvier 2018,

vu l'adoption probable de ce PLQ à l'horizon du 1^{er} semestre 2018,

vu le PLQ N° 30087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, qui sera en enquête technique auprès du Canton à partir du premier trimestre 2018,

vu la volonté du Conseil administratif de finaliser l'étude des projets d'infrastructures culturelles à réaliser sur la pièce D, tenant compte des besoins, du découpage des PLQ et des coûts qu'elles engendreront,

vu la volonté du Conseil administratif d'anticiper les futurs frais de fonctionnement, mais également de pouvoir choisir le mode de gestion de ces lieux sur la base de diverses propositions dûment éprouvées,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse, tant sur le dimensionnement des infrastructures à réaliser, que sur leurs modes de gestion et de financement (construction et fonctionnement),

vu l'exposé des motifs EM 111-2018, de décembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui et 2 abstentions

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de la détermination des aspects en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines, qui permettra :

- d'identifier la taille des équipements;
- d'estimer les coûts de réalisation des infrastructures ;

- d'évaluer les coûts de fonctionnement ainsi que divers modes de gestion possibles des différents lieux (Fondation, groupement intercommunal, gestion interne, etc.) ;
 - de définir le phasage de la construction des équipements selon les besoins ;
 - d'évaluer la possibilité de coordonner et mutualiser avec les équipements sportifs.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 150 000 F.
 3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2023.

PLO-PM – SF/PL – 27.02.2018 – # 42027



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 112-2018 P**
 Séance du 27 février 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 360 000 F en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

Vu les avantages environnementaux, techniques et économiques de développer des réseaux de chauffage à distance,

vu que la Commune a reçu le prestigieux label Cité de l'énergie Gold en septembre dernier,

vu les importantes économies d'énergie fossile réalisables avec ce projet,

vu la votation par le Conseil municipal en date du 19 juin 2012 de la résolution R 07-2012 « pour que tous les bâtiments communaux soient énergétiquement autosuffisants »,

vu la délibération D 82-2017 d'un montant de 96 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly, approuvée le 23 mai 2017 par le Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs EM 112-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'un mini-réseau de chauffage à distance (CAD) pour le groupe de bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly (l'école Champ-Joly CE, l'école Champ-Joly CM, l'Espace Vélodrome et la maison Champ-Ravy).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 360 000 F, destiné à réaliser la mise en œuvre d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments précités, y compris les frais d'étude, les recettes escomptées étant estimées à 100 000 F,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 360 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 1 260 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300.4 « amortissements planifiés des terrains bâtis du patrimoine administratif », dès 2019.

SCA/JV – SF/PL - février 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 113-2018 P**
Séance du 27 février 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 550 000 F destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016, 10'040, 10'043 et 7170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ.

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du Plan directeur de quartier N 29'897 adopté par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013,

vu le plan localisé de quartier dit « du Rolliet » dans sa version pour procédure d'opposition et son nouvel indice d'utilisation de sol de 1.1,

vu les études de densification portées par le Canton et la signature d'une convention entre le Canton et les Communes permettant de coordonner les constructions en fonction de l'arrivée des infrastructures de transport,

vu le nouvel indice d'utilisation du sol de 1.26 prévu dans le Plan localisé de quartier dit « des Cherpines » sur la seconde partie du périmètre du quartier,

vu les délibérations D 24-2012, D 76-2013, D 77-2013 et D 115-2015 du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, portant sur l'acquisition respective des parcelles N°10'043, 10'016, 10'040 et 7170 aux Cherpines,

vu les actes authentiques signés pour l'acquisition, respectivement la préemption, de ces parcelles aux Cherpines, mentionnant la revalorisation du prix d'achat en cas de hausse de l'IUS de base, fixé à 1, des PLQ des Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 113-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de couvrir le montant supplémentaire nécessaire à l'acquisition des parcelles N° 10'016, 10'040, 10'043 et 7170 du secteur des Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 550 000 F, destiné à couvrir cette dépense et les frais d'actes et de notaire :
 - Parcelle 10'016 pour la somme de 748 420 F
 - Parcelle 10'040 pour la somme de 942 105 F
 - Parcelle 10'043 pour la somme de 480 645 F
 - Parcelle 7'170 pour la somme de 378 830 F
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de ces opérations.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 3 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA – SF/PL - février 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 115-2018**
Séance du 27 février 2018

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes relatifs à la mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le parcellaire actuel du périmètre concerné par le PLQ les Sciers,

vu les discussions, au sein du groupe des promoteurs constitué, afin de permettre la mise en œuvre du quartier des Sciers,

vu les différentes étapes de mutation prévues en raison des étapes de réalisation du quartier,

vu les autorisations de construire N°DD 110'860, DD 110'865, DD 110'454, DD 110'475, DD 110'515 et DD 108'787 déposées pour la première étape de réalisation du PLQ Les Sciers,

vu l'autorisation de construire N° DD 108'786 délivrée le 22 novembre 2017,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier,

vu les délibérations n° D 64-2017 et D 79-2017 introduisant les montants financiers nécessaires à la signature de ces différents actes,

vu l'exposé des motifs EM 115-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes relatifs à la mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers.

SCA/SF-PL/ 27.02.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 117-2018 P**
Séance du 27 février 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 560 000 F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

vu la demande de travaux adressée à la régie Naef par Monsieur De Rosa en date du 14 juillet 2016,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux pour le maintien de la qualité de l'établissement,

vu qu'il est préférable que ce genre d'établissement, qui offre une image de prestige à la Commune, perdure sur le territoire,

vu l'effort financier important à fournir de la part du locataire pour l'exécution des travaux,

vu la demande du locataire que le propriétaire de l'immeuble participe, pour partie, au coût des travaux,

vu l'exposé des motifs EM 117-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux de rénovation, d'entretien et de rafraîchissement du Café de La Place.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 560 000 F pour la participation aux travaux pour la transformation et le rafraîchissement intérieur du Café de La Place, la participation du locataire étant estimée à 195 000 F.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 365 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/AF – SF/PL - février 2018